

Françoise Guiche  
Conseillère municipale  
*Noisy Solidaire À Gauche Vraiment !*

Lundi 10 décembre 2018

Madame Brigitte MARSIGNY  
Maire de Noisy-le-Grand

Madame,

Lors de la séance du Conseil municipal du jeudi 6 décembre, Je vous ai demandé la parole avant d'aborder l'ordre du jour. Dès le début de mon intervention, dès que vous en avez saisi le sens, vous m'avez interrompue en me demandant de vous écrire.

Je vous livre donc, ci-après, la déclaration que j'aurais souhaité faire connaître à l'ensemble des élu-e-s et du public :

*« A l'approche des fêtes de fin d'année, vous avez fait installer dans le hall d'accueil supérieur de la mairie, un sapin avec, à son pied, une crèche. Permettez-moi de vous exprimer notre surprise et notre mécontentement, car l'Hôtel de ville, est, dois-je le rappeler, un lieu public, c'est la Maison de la République, la Maison du Peuple, en l'occurrence, la Maison de tous les noiséens.*

*Trois conditions autorisent la présence d'une crèche dans une mairie :*

- *que son exposition soit temporaire,*
- *qu'elle ne s'accompagne d'aucune manifestation de « prosélytisme religieux »*
- *et enfin qu'elle revête le caractère d'une manifestation culturelle, artistique ou festive.*

*Dans ce cas précis, elle peut être considérée comme conforme à la jurisprudence puisque réalisée par un artiste noiséen, mais nous la jugeons comme une provocation eu égard la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Aussi, nous vous demandons de faire respecter la neutralité de ce lieu dans le respect de toutes les confessions des noiséens et de celles et ceux qui ne croient pas. »*

Nous ne pouvons pas, Madame, laisser ce genre de pratique se perpétuer, même si, comme vous l'avez souligné en m'interrompant, chaque année, depuis trois ans, une crèche est exposée en mairie.

Que répondrez-vous demain, si des personnes d'autres confessions vous demandent d'exposer leurs propres symboles pour leurs fêtes religieuses ? Sachez, pour information, que l'État va attaquer (si ce n'est déjà fait) la mairie de Béziers pour faire retirer la crèche installée dans la cour de l'Hôtel de Ville. Le sous-préfet va déposer un référé devant le tribunal. Il l'avait déjà fait dans le passé et avait gagné.

Pourquoi cette situation serait-elle acceptable dans notre ville ?

.../...

Par soucis d'égalité pour tous les citoyens, je vous remercie, Madame le Maire, de faire respecter le principe de laïcité, valeur fondatrice de la République, dans la mairie, établissement public qui accueille tous les noiséens, sans préjuger de leur opinion religieuse.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Françoise Guiche